

MASTER VILLES ET TERRITOIRES (VILLE ET ENVIRONNEMENT)

Résumé de la formation

Type de diplôme : Master (LMD)

Domaine ministériel : Sciences humaines et sociales

Présentation

- * Proposer aux étudiants l'acquisition de connaissances nouvelles et approfondies sur les évolutions du monde urbain.
- * Leur permettre aussi, en particulier pour ceux s'inscrivant dans une optique de recherche, de prendre part à l'élaboration des connaissances sur la ville.
- * Cette connexion étroite avec la recherche urbaine constitue pour les étudiants un atout supplémentaire dans la réalisation d'une thèse et/ou l'intégration professionnelle.
- * Directement relié à ces objectifs scientifiques, le caractère professionnel de cette spécialité prépare les étudiants aux métiers nécessitant une compréhension du fonctionnement des villes et des territoires.

Savoir faire et compétences

- * Cette spécialité se positionne sur la formation de professionnels possédant une analyse stratégique des espaces urbains, c'est-à-dire capables d'en comprendre les formes et les usages tout en maîtrisant les outils permettant d'agir.
- * Une culture approfondie des problématiques du développement urbain et des acteurs en position d'y jouer un rôle est complétée par les enseignements techniques et par une spécialisation nécessaire à un positionnement dans un champ de métier précis correspondant à l'un des parcours.

Les compétences visées sont celles des profils recherchés aujourd'hui par des bureaux d'études, des collectivités territoriales, des services de l'Etat mais aussi d'autres acteurs (entreprises, associations) qui interviennent dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat, du développement durable et des transports.

Organisation de la formation

Plus d'infos

Durée : deux années universitaires

Niveau d'étude visé : BAC +5

Public concerné

- * Formation initiale
- * Formation continue

Nature de la formation : Mention

Langue d'enseignement : Français

Taux de réussite : Observatoire de la Vie Etudiante & de l'Insertion Professionnelle – OVE

En savoir plus

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/formation/offre-de-formation/master-villes-et-territoires-ville-et-environnement--122176.kjsp?RH=02Diplomes>

- Parcours Master Villes et Territoires (Ville et Environnement) incrément 0

Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances se fait en continu sous la forme d'exercices oraux ou écrits individuels ou en groupe. La fin de la deuxième année donne le lieu à la réalisation d'un mémoire pour validation du diplôme

Condition d'accès

- * **Master 1** : être titulaire de la formation requise
- * **Master 2** : être titulaire du Master 1 correspondant ou d'un diplôme équivalent + dépôt de candidature

Pré-requis nécessaires

- * Être titulaire de la Licence de Géographie et aménagement.
- * A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis.

Poursuite d'études

- A l'issue du master 2, un doctorat peut être envisagé sous réserve de l'acceptation d'un laboratoire et d'une école doctorale.

- Pour les poursuites d'études dans d'autres établissements, vous pouvez vous renseigner auprès de la [Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion \(DOSI\)](#).

Composante

Université de Toulouse - Jean Jaurès

Lieu de la formation

Toulouse

Renseignements

Secrétariat - Géo

marcia@univ-tlse2.fr

PARCOURS MASTER VILLES ET TERRITOIRES (VILLE ET ENVIRONNEMENT) INCRÉMENT 0

Présentation

Plus d'infos

- * Proposer aux étudiants l'acquisition de connaissances nouvelles et approfondies sur les évolutions du monde urbain.
- * Leur permettre aussi, en particulier pour ceux s'inscrivant dans une optique de recherche, de prendre part à l'élaboration des connaissances sur la ville.
- * Cette connexion étroite avec la recherche urbaine constitue pour les étudiants un atout supplémentaire dans la réalisation d'une thèse et/ou l'intégration professionnelle.
- * Directement relié à ces objectifs scientifiques, le caractère professionnel de cette spécialité prépare les étudiants aux métiers nécessitant une compréhension du fonctionnement des villes et des territoires.

Public concerné

- * Formation initiale
- * Formation continue

Taux de réussite :

Observatoire de la Vie Etudiante & de l'Insertion Professionnelle – OVE

Savoir faire et compétences

- * Cette spécialité se positionne sur la formation de professionnels possédant une analyse stratégique des espaces urbains, c'est-à-dire capables d'en comprendre les formes et les usages tout en maîtrisant les outils permettant d'agir.
- * Une culture approfondie des problématiques du développement urbain et des acteurs en position d'y jouer un rôle est complétée par les enseignements techniques et par une spécialisation nécessaire à un positionnement dans un champ de métier précis correspondant à l'un des parcours.

Les compétences visées sont celles des profils recherchés aujourd'hui par des bureaux d'études, des collectivités territoriales, des services de l'Etat mais aussi d'autres acteurs (entreprises, associations) qui interviennent dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat, du développement durable et des transports.

Organisation de la formation

Année Master 1

Semestre 07

- Semestre 07 (Obligatoire)
 - UE 145
 - UE 144
 - UE 140
 - UE 142
 - UE 141
 - UE 143

Semestre 08

- Semestre 08 (Obligatoire)
 - UE 243
 - UE 244
 - UE 242
 - UE 241
 - UE 240
 - UE 245

Année Master 2

Semestre 09

- Semestre 09 (Obligatoire)
 - UE 350
 - UE 355
 - UE 351
 - UE 354
 - UE 352
 - UE 353

Semestre 10

- Semestre 10 (Obligatoire)
 - UE 451
 - UE 450

Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances se fait en continu sous la forme d'exercices oraux ou écrits individuels ou en groupe. La fin de la deuxième année donne le lieu à la réalisation d'un mémoire pour validation du diplôme

Condition d'accès

- * **Master 1** : être titulaire de la formation requise

- * **Master 2** : être titulaire du Master 1 correspondant ou d'un diplôme équivalent + dépôt de candidature

Pré-requis nécessaires

- * Être titulaire de la Licence de Géographie et aménagement.
- * A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis.

Poursuite d'études

- A l'issue du master 2, un doctorat peut être envisagé sous réserve de l'acceptation d'un laboratoire et d'une école doctorale.
- Pour les poursuites d'études dans d'autres établissements, vous pouvez vous renseigner auprès de la [Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion \(DOSI\)](#).

Composante

Université de Toulouse - Jean Jaurès